



**AUTORISATION DE DÉMARCHAGE À DOMICILE ÉTABLIE
CONFORMEMENT À L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-17 DU 19/02/2024**

Je soussigné, Daniel LAGRANGE, Maire de la commune de Messein autorise :

Mme LATY Laurence

représentant la société ENERGY PLUS

qui a dûment présentée sa demande en mairie le 27 février 2026

à réaliser son activité de démarchage à domicile, dans le strict respect de l'arrêté municipal n° 2024-17 du 19/02/2024 réglementant les activités de démarchage à domicile et l'établissement de contrats hors établissement commercial.

Cette autorisation est uniquement valable du 09/03/2026 au 31/03/2026 inclus.

Elle doit être présentée à toute personne démarchée qui en fait la demande.

Fait à Messein, le 28 février 2026

En deux exemplaires originaux, dont un remis ce jour à :

Mme LATY Laurence

représentant la société ENERGY PLUS

Le maire



Daniel LAGRANGE